



HAL
open science

Que subsiste-t-il des chroniques latines du XIIe siècle dans la Vida provençale de Guillaume IX d'Aquitaine ?

Patrice Uhl

► To cite this version:

Patrice Uhl. Que subsiste-t-il des chroniques latines du XIIe siècle dans la Vida provençale de Guillaume IX d'Aquitaine?. Journées de l'Antiquité et des Temps Anciens 2012-2013, Faculté de lettres et sciences humaines, Apr 2012, Saint-Denis, La Réunion. pp.135-150. hal-01913443

HAL Id: hal-01913443

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01913443>

Submitted on 6 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Que subsiste-t-il des chroniques latines du XII^e siècle dans la *Vida* provençale de Guillaume IX d'Aquitaine ?

PATRICE UHL
MAÎTRE DE CONFÉRENCES
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
ORACLE – EA 4078

Guilhem de Peiteus, VII^e comte de Poitiers, IX^e duc d'Aquitaine, passe pour le « plus ancien troubadour » ; du moins est-ce le premier dont on possède des œuvres. La palme de la priorité lui est contestée par Èble II de Ventadour ; malheureusement aucune chanson de lui n'a survécu. Quoi qu'il en soit, le duc d'Aquitaine est bien solitaire à l'aube du *Trobar* : une génération sépare en effet Guillaume IX (1071-1127) de la première grande floraison troubadouresque : Marcabru, Cercamon, Alegret, Bernart Marti, Jaufré Rudel (poètes actifs entre 1130 et 1150).

L'Âge d'Or de la lyrique d'Oc court de 1150 à 1250 ; toutefois, passé le premier tiers du XIII^e siècle, la *cortezia* méridionale amorça un irréversible déclin, sous l'action conjuguée de la Couronne de France et de la papauté (croisades contre les Albigeois entre 1209 et 1229). Les cours du Midi s'alanguirent, puis peu à peu s'éteignirent. Or, sans vie de cour, point de « courtoisie » ! La volonté de sauver le patrimoine lyrique des troubadours poussa les Occitans à constituer de vastes anthologies poétiques appelées chansonniers¹. Outre les textes, et parfois la musique, une quinzaine de chansonniers conservent en plus des notices biographiques – des *vidas*² – et des gloses explicatives – des *razos*³. Des environs de 1100 aux environs de 1250, les œuvres furent exclusivement transmises par voie orale ; ce qui explique la faible représentation des plus anciens troubadours dans les chansonniers⁴ – tous postérieurs à 1250 – et le caractère souvent fantaisiste de leurs *vidas*.

¹ Cf. Martín de Riquer, *Los trovadores. Historia literaria y textos*, 3 vol., Barcelone, Ariel, ²1983, t. I, p. 11-19 [Los cancioneros] ; Costanzo di Girolamo, *I trovatori*, Turin : Bollati Boringhieri, 1989, p. 6-10.

² Éd. Jean Boutière, A. H. Schutz, et Irénée-Marcel Cluzel, *Biographies des troubadours. Textes provençaux des XIII^e et XIV^e siècles*, Paris : Nizet, ²1973 [dans les notes = Boutière-Schutz-Cluzel].

³ Éd. J. H. Marshall, *The Razos de Trobar of Raimon Vidal and associated Texts*, Londres : Oxford University Press, 1972.

⁴ À l'exception de Marcabru, dont quarante-quatre poésies ont été conservées ; voir Jean-Marie-Lucien Dejeanne (éd.), *Poésies complètes du troubadour Marcabru*, Toulouse : Privat, 1909.

En tant que biographies, les *vidas* sont de faible autorité. Il arrive que le rédacteur se borne à broder autour d'un thème cher au poète : l'« amour de loin », par exemple, dans le cas de Jaufré Rudel⁵. Elles excèdent rarement deux ou trois paragraphes ; la *vida* de Guilhem de Cabestaing⁶, qui forme en soi une petite nouvelle, est de facture littéraire exceptionnelle. Le plus souvent les *vidas* se limitent à quelques formules stéréotypées.

La *vida* du *Coms de Peiteus* est lapidaire : trois phrases ! Il n'existe aucune *razo*. L'antiquité du troubadour pourrait justifier ce laconisme ; elle explique en tout cas le petit nombre de pièces qu'on possède de lui (onze chansons). Mais il y a un paradoxe : Guillaume IX est un troubadour dont la biographie est amplement documentée ; ce qui n'est pas le lot de la plupart des autres. Le rédacteur de la *vida* aurait-il fait le choix de n'en pas trop parler, ni d'évoquer les sujets qui – malgré le recul du temps – fâchaient ? Si tel est le cas, comment devrait-on interpréter ce geste ?

Guillaume IX fut sans doute, comme le campait Jacques Lacan⁷, « un fort redoutable bandit » ; le psychanalyste se trompait toutefois en complétant la formule par ces mots : « avant qu'il se consacraît à ses activités inaugurales dans la poésie courtoise ». Car le duc d'Aquitaine n'a jamais cessé d'être cela pour devenir ceci, mêlant tout au long de son existence la double carrière de « fort redoutable bandit » et de troubadour ; à ceci près que son inspiration – et c'est un nouveau paradoxe –, loin d'être uniment « courtoise » oscillait entre machisme outrancier et soumission à la Dame, arrogance aristocratique et délicatesse courtoise, gravelure et raffinement intellectuel.

Les sources documentaires sur Guillaume IX sont variées : elles se composent de chroniques locales, contemporaines du duc, et de chroniques générales, rédigées pour la plupart en Angleterre postérieurement à sa mort. Concernant son expédition en Terre Sainte (1101-1102), on dispose du témoignage de chroniques d'outre-mer, comme les *Gesta Francorum* ou les *Gesta Dei per Francos* de Guibert de Nogent, ou, plus tardive, l'*Historia Hierosolymitana* de Guillaume de Tyr⁸. Il existe en outre un fonds épistolaire⁹. Je ne m'intéresserai

⁵ Cf. Boutière-Schutz-Cluzel, p. 16-19, pièce 5.

⁶ Cf. Boutière-Schutz-Cluzel, p. 530-536, pièce 94.

⁷ Jacques Lacan, « L'amour courtois en anamorphose », in : *Le Séminaire. Livre VII (L'éthique de la psychanalyse)*, Paris : Seuil, 1986, p. 167-184 ; ici, p. 177.

⁸ Sur les chroniques d'outre-mer, cf. Reto R. Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200). Troisième partie : La société courtoise : littérature de cours et littérature courtoise*, Genève : Slatkine, 1984 [1967], p. 457-463.

⁹ Cf. Gerald A. Bond, *The Poetry of William VII, Count of Poitiers, IX Duke of Aquitaine*, New York & Londres : Garland, 1984, p. 93-141 [Appendix A : Historical Documents] [dans les notes = Bond].

qu'aux chroniques, et plus spécialement à celles qui ont été rédigées postérieurement à Guillaume IX : ce sont les plus riches en anecdotes « mémorables »¹⁰.

LES CHRONIQUES CONTEMPORAINES

La plus importante est la *Chronique de Saint-Maixent* qui relate au jour le jour l'histoire de cette abbaye. Elle accorde à son protecteur une large place et ne tarit pas d'éloges sur ce généreux donateur. La *Chronique des évêques et des comtes d'Angoulême* n'écorne pas non plus l'image du duc ; elle tait, comme la précédente, ses frasques amoureuses et les deux excommunications qui l'ont frappé. Son activité de troubadour n'est pas non plus mentionnée. L'histoire du règne du IX^e duc d'Aquitaine est également informée par des sources religieuses diverses : le *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme* ou le *Cartulaire de l'abbaye de Talmond*, par exemple. De façon générale, ces documents donnent de lui une image positive : pour un moine de Talmond, Guillaume IX était ni plus ni moins un « nouvel Alexandre » ! Positive aussi est l'image du duc dans les chroniques d'outre-mer : on le décrit d'ordinaire comme un chef de guerre courageux et expérimenté, mais malchanceux¹¹.

LES CHRONIQUES POSTÉRIEURES

Certaines sont dues à des clercs proches de la cour anglo-normande ; d'autres sont l'œuvre de clercs poitevins. Des premières, j'ai privilégié l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital et les *Gesta regum Anglorum* de Guillaume de Malmesbury. Il est certes question de Guillaume IX dans le *De rebus Anglicis* de Guillaume de Newburgh¹² et les *Abbreviationes chronicarum* de Raoul de Dicet¹³,

¹⁰ Je n'utilise que les extraits cités et/ou traduits par : Reto R. Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident. Deuxième partie : La société féodale et la transformation de la littérature de cour*, Genève : Slatkine, 1984 [1966], p. 262-326 [dans les notes = Bezzola II] ; Bond, p. 93-141 ; Jean-Charles Payen, *Le Prince d'Aquitaine. Essai sur Guillaume IX, son œuvre et son érotique*, Paris : Champion, 1980, p. 141-156 [dans les notes = Payen]. Pour les sources primaires, le lecteur se reportera à ces ouvrages.

¹¹ Un bémol est apporté par le bénédictin Guibert de Nogent (1053-ca 1124/30) dans ses *Gesta Dei per Francos* ; j'y reviendrai plus loin.

¹² Cf. Bezzola II, p. 270, n. 2 ; Payen, p. 150. Guillaume de Newburgh, clerc proche de Henri II, condamne la démesure de Guillaume IX en matière de prodigalité. La condamnation des dépenses excessives de l'aïeul comporte, à mots voilés, une mise en garde au roi contre la tentation du faste qui semblait s'emparer de sa petite-fille, à la cour d'Angleterre. L'héritité d'Aliénor n'allait-elle pas entraîner l'Etat dans de folles dépenses ?

¹³ Cf. Bezzola II, p. 271, n. 3 ; Payen, p. 150-151. Raoul de Dicet [Radulfi de Diceto] – apologiste de Henri II – relate des événements supposés s'être déroulés en Aquitaine à partir de l'an 1112. D'après lui, une guerre aurait, sept ans durant, opposé Guillaume IX à son fils à propos de la

mais dans ces deux cas, le personnage du duc d'Aquitaine est fortement instrumentalisé : ses faits et gestes sont en effet au cœur d'un dispositif allusif référant à la réalité politique du règne de Henri II. Les secondes sont représentées par la *Vita Bernardi Abbatis de Tironio* de Geoffroi le Gros et la *Chronica* de Geoffroi [ou Jaufré] de Vigeois ; le texte de Geoffroi le Gros n'est pas *stricto sensu* une chronique, mais un récit hagiographique. Ceci dit, comme l'écrit Jean-Charles Payen : « La chronique est un carrefour, elle participe de l'épopée, de la vie de saint et du sermon »¹⁴. Dans ces œuvres, le regard porté sur le duc est loin d'être aussi favorable que dans les chroniques locales.

Orderic Vital : *Historia ecclesiastica* (entre 1123 et 1141)

Orderic Vital était de trois ou quatre ans le cadet de Guillaume IX, mais l'essentiel de sa chronique a été rédigée après la mort du duc. Elle est surtout consacrée à Guillaume le Conquérant et à ses successeurs ; Guillaume IX n'y apparaît que lorsque sa route croise celle de la dynastie anglo-normande. Elle la croise une première fois, comme allié, en 1098, lorsque le duc guerroye aux côtés de Guillaume le Roux sur les terres du roi de France ; une seconde fois, comme adversaire, en 1100-1101, lors des préparatifs compliqués de la croisade. L'armée se met en route en mars 1101 vers l'Allemagne et la Hongrie ; en chemin, les Aquitains sont rejoints par les Français, les Bavaois et les Autrichiens. À Constantinople, où les ont précédés les Lombards, les Allemands du Nord et les Bourguignons, l'accueil du *Basileus* est mitigé : Alexis Comnène se méfie en effet de tous ces soudards, qu'il prend soin de loger hors de la ville. Guillaume IX menace l'empereur de prendre d'assaut la capitale, s'il ne contraint pas Raymond IV de Saint-Gilles à guider les troupes jusqu'en Palestine (l'ancien comte de Toulouse, qui avait renoncé à sa couronne pour servir la croix en Orient, était devenu un familier de l'empereur byzantin). Bon gré, mal gré, il y consent. À la première escarmouche, Raymond de Saint-Gilles s'éclipse avec les Grecs et rentre à Constantinople ; Guillaume IX décida de poursuivre la route sans guide. L'armée tomba dans une embuscade en Anatolie et fut taillée en pièces par les Turcs Saljûqides. Le duc d'Aquitaine ne dut son salut qu'à la fuite. Il réussit à gagner avec une poignée de

vicomtesse de Châtelleraut. Le duc octroiera son pardon, mais Guillaume X paiera plus tard sa faute en mourant, loin des siens, sur le chemin de Saint-Jacques. Dans la société féodale, se révolter contre la *Loi du Père* est un crime inexpiable ! À travers ce récit, le chroniqueur condamne à mots couverts la révolte du fils aîné de Henri II, Henri au Court Mantel, dit le « Jeune Roi », du temps où Aliénor était en disgrâce et avait été remplacée par la belle Aélis. Le récit de Raoul de Dicet a des allures d'*exemplum* ; il est sans pertinence historique, car en 1112, le futur Guillaume X avait tout juste treize ans (il est né en 1099) et Guillaume IX n'était pas encore l'amant de la Maubergeonne.

¹⁴ Payen, p. 142.

compagnons la Cilicie, et, de là, Antioche où, *pauper et mendicus*, il fut accueilli par Tancrède. Le chroniqueur n'insiste pas sur la campagne de Palestine, pourtant riche en péripéties. Guillaume IX fêta Pâques 1102 à Jérusalem, auprès du roi Baudouin I^{er} ; le 29 octobre, il était à Poitiers. Orderic Vital souligne qu'il expédia les dévotions d'usage à Jérusalem, puis repartit, sans se préoccuper de conforter les positions des chrétiens en Palestine :

Le duc de Poitiers rentra chez lui avec quelques compagnons, après avoir fait ses prières à Jérusalem ; comme il était de caractère gai et enjoué, bientôt animé par sa présente prospérité, il se plut à chanter les misères de sa captivité, en vers rythmiques avec des mélodies plaisantes devant des rois, des grands et des assemblées chrétiennes¹⁵.

Sauf que Guillaume IX n'a jamais été captif en Palestine...

Du portrait laissé par le chroniqueur émerge l'image d'un homme courageux, voire intrépide, mais versatile et violent. Il n'aurait entrepris son voyage en Terre Sainte que pour la gloire qu'il espérait en tirer et mu par le désir de découvrir de nouveaux horizons (*auditis nobilibus triumphis ad amorem peregrinendi accensus*). La motivation religieuse n'est pas une seule fois évoquée. Orderic Vital insiste en revanche sur son caractère facétieux et sa propension à rivaliser publiquement avec les jongleurs ; ce qui, apparemment, le choquait : « Il fut audacieux, preux et d'un caractère extrêmement joyeux. Dans ses plaisanteries les plus variées, il surpassait même les plus plaisants histrions »¹⁶.

Guillaume de Malmesbury : *Gesta regum Anglorum* (vers 1135)

Le § 439 du livre V des *Gesta regum Anglorum* s'ouvre par ces mots peu amènes (le chroniqueur parle de l'année 1119) :

Guillaume, comte de Poitou, était alors de caractère bouffon et lascif. Aussitôt qu'il fut [...] rentré de Jérusalem, il se vautra tellement dans le borbier des vices, qu'on aurait pensé qu'il crût le monde gouverné par le hasard et non par la Providence. En donnant de plus à ses sornettes (*nugae*) l'agrément d'une fausse élégance, il les récitait pour l'amusement et en faisait rire l'auditoire à gorge déployée¹⁷.

¹⁵ « *Pictavensis vero dux, peractis in Jerusalem orationibus, cum quibusdam aliis consortibus suis est ad sua reversus ; et miserias captivitatis suce, ut erat jucundus et lepidus, postmodum, prosperitate fultus, coram regibus et magnatis atque Christianis cœtibus, multotiens retulit rithmicis versibus, cum facetis modulationibus* » (*Hist. eccl.*, lib. X ; in Bezzola II, p. 269, n. 1).

¹⁶ « *Hic audax fuit et probus, nimiumque jucundus, facetos etiam histriones facetis superans multiplicibus* » (*Hist. eccl.*, lib. X ; in Bezzola II, p. 268, n. 1 ; Bond, p. 116-117, n° 8a).

¹⁷ « *Erat tunc Willelmus Comes Pictavorum fatuus et lubricus : qui priusquam de Hierosolyma [...] rediit, ita omne vitiorum volutabrum premebat, quasi crederet omnia fortuito agi, non*

En clair, Guillaume IX aurait appris au contact des Sarrasins le vice, la lascivité, la futilité... Mais les *nugae* dont il amusait son entourage ne sont rien auprès de celles qu'il aurait projeté de mettre en œuvre. Faisant allusion à un poème perdu du troubadour¹⁸, Guillaume de Malmesbury parle avec horreur du couvent très spécial qu'il aurait eu le dessein d'établir à Niort : un couvent de nonnes courtisanes vouées au plaisir des soudards et placé sous la tutelle d'une abbesse maquerelle ! Aucune trace, bien sûr, d'une telle institution dans la réalité, mais en latin – langue de la Vérité – tout devient réalité !

Guillaume de Malmesbury est le principal artisan de la mauvaise réputation de Guillaume IX. On lui doit la plupart des anecdotes qui scellèrent son discrédit posthume.

La violence du duc est mise à l'avant-plan dans le récit de sa première excommunication en 1114 (le motif en est obscur, mais paraît lié aux ponctions qu'il entendait opérer sur les biens de l'Église pour reconquérir le Toulousain). Alors que l'évêque de Poitiers, Pierre II, allait prononcer la formule d'anathème, Guillaume IX fondit sur lui, le saisit par les cheveux et, brandissant son épée au-dessus de sa tête, menaça : « Tu mourras si tu ne m'absous pas ! ». L'évêque fit mine de plier, mais une fois dégagé, il prononça la formule rituelle et ajouta : « Frappe maintenant, frappe ! » Le duc, s'étant ressaisi, lui aurait répondu : « Je te hais certainement au point de ne pas te considérer digne de ma haine, et jamais tu n'entreras au ciel à l'aide de ma main »¹⁹. Il fit jeter l'évêque en prison puis l'exila à Chauvigny...

L'image scandaleuse est amplifiée lorsque le chroniqueur parle des amours de Guillaume IX avec la vicomtesse de Châtellerauld : Dangereuse, fille du seigneur de l'Île Bouchard et épouse du vicomte Aimeri I. Elle devint sa maîtresse vers 1114. On la surnommait la « Maubergeonne » (du nom d'une tour du château de Poitiers où Guillaume IX l'avait installée : la tour Maubergeon). Dangereuse exigeait d'avoir

providentia regi. Nugas porro suas, falsa quadam venustate condiens, ad facetias revocabat, audientium rictus cachinno distendes » (*Gesta reg. Angl.*, lib. V, § 439 ; in Bezzola II, p. 268, n. 2 ; Bond, p. 120-121, n° 11 ; le texte latin du § 439 est cité *in extenso* in Boutière-Schutz-Cluzel, p. 586-587 [Annexe 1] et Payen, p. 146-147.

¹⁸ Il est probable que l'allusion concerne un texte parodique perdu de Guillaume IX, qui tournait en dérision les règles de l'abbaye de Fontevrault fondée par Robert d'Arbrissel en 1101 ; cf. Bezzola II, p. 293-294.

¹⁹ « *Ille præcipiti furore percitus, crinem Antistitis involat ; strictumque mucronem vibrans : "Jam, inquit, morieris, nisi me absolveris". Tum vero præsul, timore simulatio, inducias petens loquendi, quod reliquum erat excommunicationis fidenter peroravit [...]. Ita officio suo, ut sibi videbatur, peracto, martyriique trophæum sitiens, collum protendit : "Feri, inquit, feri". At Willielmus refractor, consuetum leporem intulit ut diceret : "Tantum certe te odi, ut nec meo te digner odio, nec coelum unquam intrabis meæ manus ministerio"* » (*ibid.*, lib. V, § 439, in Bezzola II, p. 272, n. 2 ; Bond, p. 128-131, n° 15.

le plus haut rang à la cour : elle força le duc à renoncer à toutes ses concubines, mais aussi à éloigner Philippa, son épouse légitime. On doit à Guillaume de Malmesbury l'anecdote du portrait nu de la Maubergeonne que le duc avait fait peindre sur son bouclier ; à ceux qui s'en offusquaient, il répondait : « Il est juste que je porte dans mes combats le corps de celle qui au lit porte mon propre corps »²⁰.

L'Église prononça contre lui une seconde excommunication. Le chroniqueur s'y attarde : Girard, évêque d'Angoulême et légat du pape, le somma de renoncer à sa maîtresse, en échange de quoi il serait réintégré dans la communauté des fidèles. Il repoussa l'injonction et l'excommunication fut publiquement renouvelée dans la cathédrale de Poitiers. Guillaume IX, qui avait assisté sans broncher au rituel et avait attendu que la formule « *anathema sit* » fût prononcée, s'approcha de Girard et lui dit : « Avant que j'abandonne la vicomtesse, le peigne frisera tes cheveux rebelles »²¹. Paroles qui déclenchèrent l'hilarité de l'assistance : l'évêque était en effet chauve comme un œuf ! Pour le chroniqueur, Guillaume IX était ni plus ni moins possédé par une putain diabolique ; il avait été empoisonné par le venin de cette vipère (*viperio meretriculae infectus sibilo*).

Geoffroi le Gros, *Vita Bernardi Abbatis de Tironio* (ca 1131)

L'auteur de la *Vie de Bernard de Tiron* conforte l'image d'un Guillaume IX violent et impie. Il s'attarde sur un événement auquel l'abbé de Tiron fut mêlé.

Rappelons d'abord quelles étaient les mœurs de la noblesse romane en matière de liens matrimoniaux. En 1089, Guillaume IX épousa Ermengarde, fille de son cousin Foulques le Réchin, comte d'Anjou ; il fit annuler ce mariage sous prétexte de consanguinité en 1091. Trois ans plus tard, il épousa Philippa de Toulouse, veuve de Sanche-Ramire, roi d'Aragon, et héritière virtuelle du Toulousain. Son ex-beau-père, le comte d'Anjou, avait lui-même répudié sa femme, Hildegarde de Beaugency, pour épouser Bertrade de Montfort ; ce mariage fut déclaré illégitime par l'Église et lui valut l'anathème. En 1092, Philippe I^{er} répudia Berthe (Berthe de Hollande, sa nièce) ; la même année, en mai, Bertrade rejoignit le roi à Orléans. Il fut excommunié pour avoir répudié Berthe et fait de Bertrade la nouvelle reine.

Le 1^{er} octobre 1100 se tint à Poitiers un concile qui avait pour ordre du jour l'envoi de troupes fraîches en Palestine. Sachant que le roi devait s'y rendre, le pape Pascal II profita de l'occasion pour enjoindre à ses légats d'exiger de lui qu'il

²⁰ « *Legitima quoque uxore depulsa, Vicecomitis cujusdam conjugem surripuit, quam adeo ardebat, ut clypeo suo simulacrum mulierculæ insereret, perinde dictitans se illam velle ferre in praelio, sicut illa portabat eum in triclinio* » (*ibid.*, lib. V, § 439 ; in Bezzola II, p. 272, n. 1 ; Bond, p. 128-129, n° 15).

²¹ « *Antea, inquit, crispabis pectine refugum a fronte capillum, quam ego Vicecomitissæ indicam repudium* » (*ibid.*, lib. V, § 439 ; in Bezzola II, p. 273, n. 1 ; Bond, p. 128-129, n° 15).

renouât à Bertrade ; sinon l'anathème serait renouvelé. Guillaume IX, « par solidarité de caste et par intérêt politique »²², prit le parti du roi ; de là date sa brouille avec l'évêque de Poitiers (il refusera que celui-ci lui remette la croix à son départ en Palestine l'année suivante ; l'évêque l'excommuniera en 1114). Geoffroi le Gros rapporte que le duc, furieux, quitta la séance avec ses partisans. À l'extérieur, le peuple, ameuté par ses gens, s'était rassemblé ; des pierres volèrent quand les prélats sortirent. Un clerc s'effondra ; une bagarre générale s'ensuivit. Bernard de Tiron et Robert d'Arbrissel, deux clercs prêcheurs influents en Poitou, parvinrent de justesse à calmer l'émeute. L'hagiographe suppose que Guillaume IX avait pris le parti du roi, parce qu'il craignait que le même sort ne lui fût réservé. Mais à l'époque du concile de Poitiers, la vicomtesse de Châtellerauld n'était pas encore sa maîtresse.

Geoffroi le Gros est l'auteur de formules particulièrement agressives contre le duc ; il le déclare « ennemi de toute pudeur et de toute chose sacrée » et le tient responsable, par ses paroles de défiance, des violences physiques infligées au clergé²³. Ce portrait frappa à coup sûr les esprits. D'autant plus qu'il existait un document plus ancien, rédigé vers 1102 par Hugues, abbé de Flavigny, relatant ces mêmes événements : « Le pavement ruisselait de sang – écrit-il –, la place vibrail d'une rumeur confuse, à l'intérieur et à l'extérieur les serviteurs de Satan donnaient libre cours à leur rage et à leur folie »²⁴.

Geoffroi de Vigeois : *Chronica Gaufridi cœnobitae monasterii S. Martialis Lemovicensis ac Prioris Vosiensis cœnobi (1184)*

La chronique de Geoffroi de Vigeois contient beaucoup de détails sur les ducs d'Aquitaine, les comtes de Limoges, d'Angoulême et de Périgueux, ainsi que sur les petits seigneurs de la région. Geoffroi de Vigeois est le seul chroniqueur qui ait parlé d'Éble II de Ventadour (*Ebolus Cantator*) ; il a laissé le récit d'un concours de prodigalité qui aurait opposé les deux seigneurs troubadours : Guillaume IX, qui voulait en imposer par son hospitalité et sa richesse, dut, pour une fois, s'incliner : *Comes talis cernens, probitatem et industriam Eboli extulit ubique*²⁵.

²² Payen, p. 41.

²³ « *Qua excommunicatione comperta, Guillelmus dux Aquitanorum, qui aderat, totius pudicitiae ac sanctitatis inimicus, timens ne similem vindictam pro consimilibus culpis pateretur, nimio furore succensus, jussit illos omnes depredari, flagellari, occidi...* » (Gaufridi Grossi, *Vita Bernardi abbatis de Tironio* ; in Payen, p. 149).

²⁴ « *Sanguine manant pavimenta, clamore confuso domus impletur, furore et insania intus et extra ministri satanae debachantur* » (Hugues de Flavigny, *Chronicon*, II ; in Bond, p. 110, n° 6).

²⁵ Ce récit figure au § 69 de la *Chronica Gaufridi* ; cf. Bond, p. 126-129, n° 14b ; traduction française, in Alfred Jeanroy, *La Poésie lyrique des troubadours*, 2 vol. en 1 vol., Genève : Slatkine, 1998 [1934], I, p. 85.

Contrairement aux chroniqueurs anglo-normands, Geoffroi de Vigeois ne vitupère pas les *nugae* de Guillaume IX : il écrivait en un temps où la lyrique en langue vernaculaire avait acquis ses lettres de noblesse et était enfin jugée digne de l'admiration des lettrés. S'il ne cherche pas à déprécier à tout prix le personnage historique, il ne s'interdit pas quelques piques au passage. Ainsi, lorsqu'il expose son idée sur les raisons des déboires militaires de Guillaume IX en Orient :

Le duc d'Aquitaine Guillaume se rendit avec beaucoup d'autres à Jérusalem ; mais en vérité il n'ajouta rien à la gloire du nom chrétien : c'est qu'il était un enragé amateur de femmes ; pour cette raison il manqua de constance dans ses entreprises, son armée fut par la suite massacrée par les Sarrasins, y compris Raoul, le vénérable évêque de Périgueux²⁶.

Cette littérature historiographique latine eut une large diffusion en Aquitaine. S'agissant d'une personnalité historique de premier plan comme Guillaume IX, on voit mal comment une « impasse » aurait été possible. C'est pourtant l'impression qui se dégage à la lecture de la *vida*.

LA VIDA PROVENÇALE DU COMS DE PEITEUS

Cette biographie n'est conservée que par deux chansonniers composés au XIII^e siècle : *I* (BNF, fr. 854) et *K* (BNF, fr. 12473) ; ce sont les plus généreux en matière de *vidas* (quatre-vingt-sept) ; Jeanroy les jugeait « de main italienne »²⁷. En voici le texte (graphie *I*) :

[1a] Lo coms de Peiteus si fo uns dels majors cortés del mon e dels majors trichadors de dompnas, [1b] e bon cavalliers d'armas e larcs de dompnejar ; [1c] e saup ben trobar e cantar. [2] Et anet lonc temps per lo mon per enganar las domnas. [3] Et ac un fill, que ac per moiller la duquessa de Normandia, don ac una filla que fo moiller del rei Enric d'Angleterra, maire del rei Jove e d'En Richart e del comte Jaufré de Bretaingna²⁸.

²⁶ « *Dux Aquitanorum Guillelmus cum multis aliis Hierosolymam perrexit : verumlamen nomini Christiano nihil contulit : erat nempe vebemens amator foeminarum ; idcirco in operibus suis inconstans exstitit. Tunc trucidatus est exercitus ejus a Sarracenis una cum Radulpho venerabili Pontifice Petragoricensi* » (*Chronica Gaufridi*, § 69 ; in Bezzola II, p. 271, n. 1).

²⁷ Cf. Alfred Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux (manuscrits et éditions)*, Paris : Champion, « collection CFMA », 1916, p. 8-9. *I* comporte 199 feuillets ; *K*, 189 ; il est probable que *I* a servi de modèle à *K*, même si le second manuscrit présente des divergences locales.

²⁸ Boutière-Schutz-Cluzel, p. 7, pièce 1.

« La première phrase mêle en son segment initial des appréciations laudatives et des pointes ironiques, selon un balancement rhétorique parallèle : [1a] « Le comte de Poitiers fut l'un des [hommes] les plus courtois du monde, // et l'un des plus grands trompeurs de femmes ; [1b] c'était un chevalier expert au combat // et il était plein de largesse quand il courtoisait les dames ».

Nul chroniqueur n'a contesté que Guillaume IX ait été « l'un [des hommes] les plus *courtois* du monde ». Précisons que le mot *cortés* n'a pas nécessairement ici le sens qu'il avait dans la *cortezia* « classique » (comme les contemporains du biographe pouvaient l'entendre). *Cortés* est un dérivé de *cort* « cour » ; il y renvoie, sans plus. L'énoncé ne dirait-il pas tout bêtement que le duc tenait riche cour et qu'il aimait cette vie de luxe et de plaisir ? Geoffroi de Vigeois, dans sa relation du concours de prodigalité entre Guillaume IX et Èble de Ventadour, a bien montré comment deux seigneurs concevaient le *cortejar* aux environs de l'an 1100 : il ne s'agissait guère que d'en imposer à l'autre par le faste de sa cour ! Ce qui choque ici, c'est la coordination dans un même énoncé de deux syntagmes *a priori* antithétiques : quel que soit le sens que l'on donne au premier mot, *cortés* et *trichador* sont incompatibles ! Mais à quelles *dompnas* le rédacteur de la *vida* songeait-il : aux épouses bafouées (Ermengarde, Philippa) ou aux innombrables conquêtes du duc, à ces femmes « trompées, abusées, embobinées » par ses belles paroles ?

Nul chroniqueur n'a contesté non plus qu'il ait été « un chevalier expert au combat ». Ni ses partisans ni ses détracteurs (sauf que les seconds insistèrent plutôt sur son impétuosité et sa témérité que sur sa valeur et son courage). À l'âge de quinze ans – à peine armé chevalier – Guillaume IX hérita d'un immense domaine en proie à d'incessantes guerres privées. Ce n'est que plus tard qu'il interviendra dans les conflits entre ses barons, appuyant parfois les uns contre les autres. Il devra plusieurs fois mater les révoltes de ses propres vassaux (Hugues le Brun, Simon de Parthenay, etc.). Il sera grièvement blessé à la cuisse à Taillebourg, en Saintonge, dans un assaut contre Foulques d'Anjou (1111). Il lui faudra encore défendre par les armes ses prétentions intermittentes sur le Toulousain. On le vit guerroyer aux côtés du roi d'Angleterre contre Philippe de France, puis combattre en Orient aux côtés des troupes françaises. Durant sa croisade en Espagne, à l'appel d'Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, il triompha des Almoravides à Cutanda (1120) ; la *Chronique de Saint Maixent* parle à ce propos de quinze mille Sarrasins tués, sans aucune perte chrétienne... Sur le modèle de l'énoncé précédent, le syntagme coordonné au premier lui est sémantiquement hétérogène : « et il était plein de largesse quand il courtoisait les dames » ou – comme l'a traduit Cluzel – « et il était généreux en galanterie ». ²⁹ La générosité est une vertu aristocratique ; à

²⁹ Boutière-Schutz-Cluzel, p. 7 [traduction Cluzel].

l'exception de Guillaume de Newburgh³⁰, personne ne songea à critiquer celle du duc. Mais le biographe provençal introduit malignement une restriction : *[e fo] larcs... de domnejar*. Le verbe *domnejar* (qui peut, comme tous les infinitifs, être substantivé) signifie « faire la cour aux dames, servir les dames » ; il a parfois une connotation sexuelle et se rapporte alors aux moments intimes de l'amour³¹. On peut donc comprendre : « Il était généreux avec les dames qu'il courtisait » ou « il se donnait avec générosité aux dames »...

En son segment final [1c], la phrase comporte une référence à l'*ars* du troubadour : « et il savait bien "trouver" [composer] et bien chanter ». C'est élogieux, certes, mais c'est une formule stéréotypée : maints troubadours ont mérité ce double compliment ! Aucune allusion n'est faite au contenu ni au style de ses chansons ; aucun *vers* représentatif de sa manière n'est cité.

La seconde phrase [2] rebondit sur *[fo uns] dels majors trichadors de dompnas*, sans pour autant faire redondance ; elle apporte en effet une précision importante : « Et il alla longtemps à travers le monde pour tromper (*enganar*) les dames ». Comprendre : « Et il alla jusqu'en Palestine pour séduire les dames »... Ce qui filtre ici, c'est le soupçon des chroniqueurs sur les véritables raisons qui motivèrent le duc d'Aquitaine à prendre la croix. Orderic Vital invoquait un simple désir de gloriole et un appétit d'horizons nouveaux. Pour Guillaume de Malmesbury, c'est en Orient que Guillaume IX aurait appris la débauche et la luxure, préférant le lit des dames sarrasines (mais aussi bien byzantines ou franques...) à la défense des Royaumes chrétiens. Pour Geoffroi de Vigeois – sans doute plus clairvoyant, puisque pour lui la débauche préexistait au voyage –, le duc n'aurait cherché en Orient qu'à étoffer le catalogue de ses conquêtes, quitte à donner le change en combattant au nom du Christ... Guibert de Nogent – qui parle dans ses *Gesta Dei per Francos* des préparatifs de l'expédition à Constantinople – écrit : « Que pourrais-je dire sur le Comte de Poitiers qui, en plus de la grande troupe de soldats qu'il voulait emmener avec lui, avait mobilisé des essaims de jeunes filles ? »³². Même au départ d'un dangereux périple à travers l'Anatolie pour rejoindre Jérusalem, le duc eut soin d'anticiper le pire scénario qui pût se présenter : une disette sexuelle !

La troisième phrase [3] dénote une volonté consciente de brouillage : « Et il eut un fils, qui eut pour femme la duchesse de Normandie, dont il eut une fille qui fut la femme du roi Henri d'Angleterre et la mère du roi Henri le Jeune [Henri au Court Mantel], de messire Richard [Cœur-de-Lion] et du comte Geoffroi de

³⁰ Cf. *supra*, n. 11.

³¹ Cf. Glynnis M. Cropp, *Le Vocabulaire courtois des troubadours de l'époque classique*, Genève : Droz, 1975, p. 214-217.

³² « *Quid de Pictavense comite loquar, quem secum proposuit ductare, globum, etiam examina contraxerat puellarum ?* » (*Gesta Dei per Francos*, VII, § 23 ; in Bond, p. 118-120, pièce 9).

Bretagne ». Après sa répudiation par Louis VII (1152), Aliénor épousa quelques semaines plus tard Henri Plantagenêt, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui devint, sous le nom de Henri II, roi d'Angleterre en 1154 ; elle eut de lui les « trois fils » cités : Henri, Richard et Geoffroi, mais aussi un quatrième, Jean sans Terre, et trois filles. Aliénor hérita à son mariage du titre de duchesse de Normandie, mais elle n'était aucunement elle-même la fille d'une « duchesse de Normandie » ! Guillaume X épousa en effet à Poitiers en 1121 la fille de la Maubergeonne : Aïnor de Châtellerauld ; l'année suivante naissait Aliénor. Il est clair que le rédacteur de la *vida* n'a commis ici aucune « bévue »³³, aucune « erreur »³⁴. Comment oublier les noces somptueuses organisées à Poitiers par Guillaume IX en l'honneur de son fils et d'Aïnor ? Comment oublier la filiation de la reine Aliénor ?

La même « erreur » se relève dans la *vida* de Bernart de Ventadour :

Il partit et alla auprès de la duchesse de Normandie [Aliénor], qui était jeune et de grand mérite, et se connaissait en valeur, en honneur et en belles paroles de louange. Les chansons et les vers de Bernart lui plaisaient beaucoup, et elle le reçut et l'accueillit très cordialement. Il demeura longtemps à sa cour, s'éprit d'elle et elle s'éprit de lui ; il fit, à son sujet, maintes bonnes chansons. Tandis qu'il se trouvait avec elle, le roi Henri d'Angleterre la prit pour femme, lui fit quitter la Normandie et l'emmena en Angleterre³⁵.

Il se trouve que la paternité de cette *vida* est revendiquée par le troubadour Uc de Saint-Circ : « Et ce que moi, Uc de Saint-Circ, j'ai écrit de lui, me fut rapporté par le vicomte Èble de Ventadour [Èble IV], qui fut le fils de la vicomtesse [Marguerite de Turenne ou Alaïs ? Èble III eut en effet deux épouses] que Bernart aimait »³⁶. Ce qui conduisit Alfred Jeanroy à conclure que le même Uc de Saint-Circ avait sans doute également rédigé la *vida* de Guillaume IX : « Celui-ci s'est nommé expressément dans [les *vidas*] de Bernart de Ventadour et de Savaric de Mauléon, mais il en avait certainement composé bien d'autres, notamment celles de Guillaume IX et de Peire d'Auvergne »³⁷. On pourrait ajouter à cette liste la sienne

³³ Alfred Jeanroy, *La Poésie lyrique des troubadours*, (op. cit.), I, p. 109.

³⁴ Boutière-Schutz-Cluzel, p. 8, n. 3.

³⁵ Boutière-Schutz-Cluzel, p. 20-21, pièce 6 [ABEIKRS^o] : [10] *Et el s'en parti e si s'en amet a la duchesa de Normandia, qu'era joves e de gran valor e s'entendia en pretz et en bonor et en bendig de lausor.* [11] *E plasion li fort las chansos el vers d'En Bernart, e ella lo receup e l'acuiilli mout fort.* [12] *Lonc temps estet en sa cort, et enamoret se d'ella et ella de lui, e fetz mantas bonas chansos d'ella.* [13] *Et estan ab ella, lo reis Emrics d'Engleterre si la tolc per moiller e si la traïs de Normandia e si la menet en Angleterra.*

³⁶ [16] *Et ieu, N'Ucs de Saint Circ, de lui so qu'ieu ai escrit si me contet lo vescoms N'Ebles de Ventadorn, que fo fils de la vescomtesa qu'En Bernart amet.*

³⁷ Alfred Jeanroy, *La Poésie lyrique des troubadours*, (op. cit.), I, p. 105.

propre. Si la *vida* de Bernart de Ventadour est conservée par sept manuscrits (ABEIKRS³⁸), le nom ne figure en toutes lettres que dans *IK* ; ailleurs, il est, soit absent (*AB*), soit altéré (*E* : *saint cric* ; *S*^g : *saint sire* ; *R* : *san tric*)³⁸. Pour résumer, les *vidas* de Guillaume IX d'Aquitaine (*unicum*), Bernart de Ventadour, Savaric de Mauléon (*unicum*), Uc de Saint-Circ et Peire d'Auvergne sont toutes dans *IK*, chansonniers composés en Italie. Or, Uc de Saint-Circ, « pauvre vavasseur » originaire d'une châtellenie proche de Rocamadour, destiné par sa famille à la *clergie* et envoyé à Montpellier pour y étudier, devenu jongleur, puis troubadour, pérégrinant de 1210 à 1220 entre le Languedoc, la Gascogne, le Poitou, la Catalogne, l'Aragon et la Provence, a fini par s'établir en Lombardie, où il épousa une dame de Trévise. Son activité poétique en Italie se situe entre 1220 et 1253³⁹. Ses *vidas* y circulaient à coup sûr quand les chansonniers *IK* furent composés.

Mais revenons aux questions que je posais plus haut, à commencer par celle du titre.

Que subsiste-il des chroniques latines du XII^e siècle dans la *vida* provençale de Guillaume IX d'Aquitaine ? À première vue rien ou pas grand chose. Sauf que des indices révèlent que le rédacteur n'était nullement ignorant du contenu de certaines d'entre elles (Guillaume de Malmesbury, Geoffroi de Vigeois, Guibert de Nogent, e.a.). De façon générale, vu l'intrication de l'histoire de l'Aquitaine avec celle de l'Angleterre après le second mariage d'Aliénor, il est difficile de le soupçonner d'avoir méconnu l'historiographie anglo-normande ; *a fortiori* si le rédacteur s'identifie à Uc de Saint-Circ, qui était frotté de *clergie*. Du coup, la réponse à la question suivante paraît obvie : le rédacteur de la *vida* aurait-il fait le choix de [ne] pas trop parler [de Guillaume IX], ni d'évoquer les sujets qui – malgré le recul du temps – fâchaient ? La réponse est oui ! Des trois phrases qui la constituent ne surnagent que trois ou quatre traits : 1) il était « courtois » (mot ambivalent, signifiant aussi bien « chantré de la vie de cour et de ses fastes » qu'« adepte de la *cortezia* ») ; 2) il était preux et habile au maniement des armes ; 3) c'était un séducteur impénitent et sa passion pour les femmes le fit courir jusqu'aux confins du monde chrétien ; 4) c'était un bon poète et un bon chanteur (formule trop passe-partout pour qu'on y voie un jugement personnel). La dernière phrase contient quant à elle un énorme mensonge historique.

³⁸ Le chansonnier siglé N² (Berlin, Staatsbibliothek, Phillips 1910), copié en Italie au XVI^e siècle, conserve une version différente de la *vida* ; le passage [16] manque. Cf. Boutière-Schutz-Cluzel, p. 26-27, pièce 6 [N²].

³⁹ Cf. Irénée-Marcel Cluzel, « Uc de Saint-Circ », in : *Dictionnaire des Lettres françaises*, t. I : *Le Moyen Âge*, Paris : Fayard/ Le Livre de Poche, collection « Encyclopédies d'Aujourd'hui », 1992, p. 1465-1466 ; Costanzo di Girolamo, *op. cit.*, p. 12-13. Il existe une édition des œuvres de ce troubadour : Alfred Jeanroy et Jean-Jacques Salverda de Grave, *Poésies de Uc de Saint-Circ*, Toulouse : Privat, 1913.

Mais quels sujets pouvaient encore « fâcher » à la fin du XIII^e siècle ? À coup sûr les mauvais rapports du duc d'Aquitaine avec l'Église romaine : deux excommunications, c'est beaucoup pour un seul homme ! Guillaume IX eut beau dépenser sans compter pour les abbayes qu'il protégeait, multiplier les donations pieuses dans tout le Poitou, intervenir pour que ses vassaux restituent les biens d'Église dont ils s'étaient emparés, faire vœu de pèlerinage, prendre deux fois la croix, rien ne pouvait faire oublier ses démêlés avec les évêques de Poitiers et d'Angoulême : deux légats du pape. Or, la papauté était, à la fin du XIII^e siècle, totalement triomphante et intouchable. Ensuite, sans nul doute, son attitude envers son épouse légitime. Passons sur la répudiation d'Ermengarde sur laquelle l'Église avait fermé les yeux⁴⁰ ; elle ne trouva rien à redire non plus à son remariage avec Philippa. De 1094 à 1114, Philippa tint son rôle de *Domina* à la cour de Poitiers : elle donna un héritier mâle à la dynastie ; elle exerça tout le pouvoir politique pendant que son mari guerroyait en Orient (1101-1102) et garda toujours la haute main sur les affaires du Toulousain. Certes, elle devait supporter les innombrables concubines que son mari exhibait à la cour, mais elle s'y était apparemment résignée. Les choses ne changèrent qu'en 1114, lorsque Guillaume IX s'éprit de Dangereuse. Très vite, il en fit la nouvelle *Domina* et contraignit Philippa à s'effacer. Elle finit par se retirer à l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut en 1118. L'attitude du duc choqua non seulement l'Église mais aussi une partie de la noblesse, qui pourtant en avait vu d'autres... La ridiculisation de l'évêque d'Angoulême fut une provocation de trop. D'où le subterfuge du biographe : effacer la Maubergeonne de la mémoire de l'Aquitaine en truquant la généalogie d'Aliénor ! Loin d'être une « erreur », la substitution d'une *duquessa de Normandia* à la fille de la Maubergeonne dénote une très consciente opération de censure.

Comment dès lors interpréter ce geste ? Si l'on y regarde bien, marier son fils à la fille de sa maîtresse était pour Guillaume IX un acte hautement symbolique : une manière de se jouer du temps, d'éterniser sa passion. Pour la postérité un doute ne pouvait cependant manquer de s'élever autour de cette union : Aïnor ne serait-elle pas le fruit de ses amours avec la vicomtesse de Châtellerauld ? À cent quarante ou cent cinquante ans de distance, comment faire le départ entre *symbolique*, *réel* et *imaginaire* ? Le soupçon devait nécessairement planer. Du

⁴⁰ D'après Orderic Vital, Ermengarde se serait présentée au concile de Reims (octobre 1119) pour obtenir du pape Calixte II qu'il annule la répudiation de 1091 et lui restitue ses titres de comtesse de Poitiers et de duchesse d'Aquitaine ; en 1119, Ermengarde était veuve de son second mari, Alain Fergent, duc de Bretagne (qu'elle avait épousé en 1092) et Philippa de Toulouse venait de mourir (1118). Guillaume IX négligea de répondre à la convocation du pape à Rome ; la plainte resta sans suite ; cf. Bezzola II, p. 263-264, n. 2.

coup, la honte d'une union incestueuse pouvait éblouir Aliénor. La solution consistant à biffer Aïnor du lignage d'Aliénor s'apparente de fait à une forme d'exorcisme⁴¹.

La biographie provençale de Guillaume IX s'intègre dans une stratégie d'évitement cohérente à l'échelle des chansonniers *IK*. Tout chansonnier est à l'origine une commande. Le *codex* forme une anthologie dont le contenu est établi par le compositeur en fonction des vœux, des goûts et de la fortune du commanditaire. Les chansonniers *I* et *K* ont bénéficié de fonds importants : ce sont des volumes denses et soignés, ils comportent des miniatures et possèdent la plus riche collection de *vidas* jamais réunie. Quoiqu'on ne sache rien des compositeurs ni des commanditaires, il est visible que des options ont été prises de conserve en amont et que la place accordée à Guillaume IX a été méthodiquement comptée : une seule chanson de lui est transcrite dans *IK* : « Pos de cantar m'es pres talenz » (chanson XI)⁴². Le choix n'est pas neutre. Cette chanson est en effet un *congé* où Guillaume IX annonce qu'il renonce à sa vie de pécheur pour se mettre au service de Dieu : « J'ai renoncé à tout ce que j'aimais, / L'orgueil et la chevalerie ; / S'il plaît à Dieu, j'accepte tout/ Et le supplie de me tenir pour sien »⁴³. Aucune place dans *IK* pour les chansons grivoises truffées d'obscénités à l'adresse des *companbos* (chansons I, II, III), ni pour la chanson du *gat ros*, qui comporte notamment un éloge du triolisme (chanson V), ni pour « Ben vuelh que sapchon li pluzor » (chanson VI), où le troubadour, filant la métaphore sexuelle, se targue d'être un « maître infaillible » aux dés comme en amour ; aucune place non plus pour les chansons d'amour du « Cycle de la Maubergeonne » (chansons IV, VIII, IX, X)⁴⁴ ! Il n'était pas envisageable que le troubadour Guillaume IX fût écarté d'une riche anthologie de la poésie d'Oc, mais dans *IK*, il n'est accueilli qu'au prix de la disparition de tout ce qui, dans sa vie comme dans son œuvre, heurtait

⁴¹ Le mot « inceste » est curieusement employé par Guillaume de Malmesbury à propos de Guillaume IX et sa maîtresse ; c'est pour avoir tenté de détourner le duc de ce péché que l'évêque de Poitiers aurait été exilé : *incesti dissuasorem detrusit exilio* (*Gesta reg. Angl.*, lib. V, § 439 ; in Bezzola II, p. 272, n.3). S'agirait-il d'un lapsus ?

⁴² Éd. Bond, p. 40-42, pièce XI. Ce poème aurait été composé après la blessure de Guillaume IX à Taillebourg (1111) ; Guillaume aurait fait vœu de pèlerinage pour remercier Dieu de l'avoir épargné. Selon Gerald A. Bond, la date de composition du poème serait plutôt 1119, soit juste avant son voyage outre-monts pour combattre les Almoravides.

⁴³ *Tot ai guerpit cant amar sueill ; / Cavalaria et orgueil ; / E pos Dieu platz, tot o acueill, / E prec Li que.m reteng' am Si* (chanson XI, *cobla* 9, vv. 33-36).

⁴⁴ La chanson IV, « Farai un vers de dreit rien » – souvent donnée à tort pour un « *devinalb* » (énigme en vers) – est considérée par Jean-Charles Payen comme « la première du Cycle de la Maubergeonne » (Payen, p. 140) ; cf. Patrice Uhl, « *Devinalb* : une subtradition médiévale fantôme », in : *Anti-doxa, paradoxes et contre-textes*, Paris : L'Harmattan & Saint-Denis, Université de La Réunion, 2010, p. 119-132.

frontalement la morale et la *doxa* religieuse du temps. On peut penser que tel était le vœu des commanditaires ; du moins du commanditaire du chansonnier qui a servi de modèle à l'autre (probablement *I*). On peut aussi penser, vu l'adéquation de la biographie au dessein d'ensemble, que Uc de Saint-Circ a joué lui-même un rôle actif dans cette stratégie d'évitement en rédigeant sur commande une *vida* des plus lisses ; laquelle n'existe que dans *IK*.